Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213501703-20260605-2026_05_02-DE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine

## CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 05 juin 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 20h34, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la commune de Mecé, légalement convoqué en date du lundi 1er juin 2026, s'est réuni en séance publique à Mecé, sous la présidence de M. DELAUNAY Jean-Luc, Maire.

**Etaient présents - 13** : BAUDY Pascal, BEAUGENDRE Paul, BENOIT Nathalie, COTIN Sabrina, DELAUNAY Jean-Luc, GOUPIL Sonia, JUGUET Angélique, LÉONARD Olivier, THEVEUX Kevin, TRAVERS Didier, BAUDY Olivier, GEHORS Nina, Maud BROSSIER.

**Absent : /**
**Absents excusés** : Vanessa PEAN donne pouvoir à Nina GEHORS, Alain PIETTE donne pouvoir à Nathalie BENOIT
**Secrétaire de séance** : BAUDY Pascal
15 votants pour la séance

---

## 2026-05-02 – PROJET DE BOUCLE : VÉLO PROMENADE

---

M. Le Maire informe qu'un Projet de boucle "vélo-promenade" de 42 Kms partant de la Régalante (Chatillon en Vendelais) et passant par St Christophe des Bois, Mecé, Val d'Izé, Combourtillé, Billé, Parcé, Montreuil des Landes, Chatillon en Vendelais, Balazé, en empruntant essentiellement des voies communales a pour but de proposer un circuit de loisirs et de tourisme. Le projet de jalonnement de la boucle de 42 kms nécessite de mettre en place au niveau des communes des signalétiques indiquant la visibilité du circuit et identifiant les points noirs en termes de sécurité.

Il vous est proposé :
- D'approuver la création de cette boucle promenade touristique.
- D'approuver la mise en place de signalétiques sur le territoire de la commune de ce circuit.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération ci-dessus.**

**Pour extrait certifié conforme,**
**Le Maire, Jean-Luc DELAUNAY**

MAIRIE DE MECÉ (I. et V.)